

CONVENTION DE SECURITE SOCIALE ENTRE LA TUNISIE ET LE LUXEMBOURG

**ATTESTATION DE DROIT AUX PRESTATIONS EN NATURE DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI
RÉSIDENT DANS L'ETAT NON COMPÉTENT**

*Articles 15, paragraphe 3, et 19, paragraphe 3, de la Convention
Articles 9, paragraphe 2, et 16, paragraphe 6, de l'Arrangement administratif*

L'institution compétente remplit la partie A du formulaire et en transmet deux exemplaires à l'institution de l'Etat de résidence. Cette institution remplit la partie B et retourne le formulaire à l'institution qui le lui a adressé. Si le formulaire est établi à la demande de l'intéressé, l'institution qui est tenue de le délivrer remplit la partie B et fait parvenir le formulaire à l'intéressé lui-même.

Les membres de la famille et l'assuré doivent communiquer à l'institution du lieu de résidence tout changement de situation qui pourrait modifier le droit aux prestations en nature (abandon ou changement d'emploi, changement de lieu de résidence, droit aux prestations des membres de la famille par l'exercice d'une activité professionnelle sur le lieu de résidence, etc...)

A. Attestation de droit

1	Institution destinataire
1.1	Dénomination.....
1.2	Adresse.....
1.3	Référence : votre demande du ____ / ____ / ____ TUN/LUX

2	☐ Personne assurée ☐ Titulaire ou demandeur de pension ou de rente	
2.1	Nom de naissance	Prénom du père (pour les assurés tunisiens)
		
2.2	Prénoms	
2.3	Sexe : ☐ masculin ☐ féminin	
2.4	Date de naissance: ____ / ____ / ____	
2.5	Nationalité	
2.6	Adresse	
		
		
2.7	N° d'identification au Luxembourg	
	N° d'immatriculation en Tunisie	
2.8	N° de la pension ou de la rente	

3 Les membres de la famille de la personne désignée au cadre 2 ont droit aux prestations en nature de l'assurance maladie-maternité à moins

- ☐ qu'ils n'y aient droit en vertu de la législation du pays où ils résident.
- ☐ qu'ils exercent une activité professionnelle.

3.1 Ce droit commence le ____ / ____ / ____ et restera valable jusqu'à l'annulation de la présente attestation.

4	Institution compétente		
4.1	Dénomination.....		
4.2	Adresse.....		
4.3	Cachet	4.4	Date
			
		4.5	Signature
			

B. Notification de l'inscription ou de la non-inscription

5	Les membres de la famille de la personne désignée au cadre 2 n'ont pas été inscrits pour les raisons suivantes :		
5.1	☐	Ils n'ont pas droit aux prestations.	
5.2	☐	Ils ont droit aux prestations en nature en vertu de la législation de notre pays.	
5.3	☐	Le conjoint ou la personne qui a la garde des enfants exerce une activité professionnelle dans notre pays.	
	☐	La « situation familiale » nécessaire n'a pas été présentée.	
5.4	☐		

6	☐ Les membres suivants de la famille de la personne désignée au cadre 2 ont été inscrits:			
6.1	Noms	Prénoms	Date de naissance	N° de sécurité sociale au Luxembourg en Tunisie
				
				
				
				
				
				
6.2	Date de l'inscription ____ / ____ / ____			

7	Institution du lieu de résidence		
7.1	Dénomination.....		
7.2	Adresse.....		
7.3	Cachet	7.4	Date
			
		7.5	Signature
			